

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er août 2024

GESTION

- Quittancement / encaissements
- Gestion des relances
- Révision des loyers
- Gestion des travaux d'entretien
- Suivi des assurances, entretiens de chaudières et ramonage
- État des lieux de sortie et décompte final
- Règlement des factures
- Régularisation des charges
- Aide à la déclaration des revenus fonciers

Honoraires de gestion *	7,5% TTC du montant des loyers charges et taxes comprises
(re)Mise en location	Zone non tendue 8 € / m ² Zone tendue 10 € / m ²
Assurance de loyer impayé **	2,5 % TTC du montant des loyers charges et taxes comprises
Vacance locative **	1,6% TTC du montant des loyers charges et taxes comprises
État des lieux	3 € / m ²
Edition des revenus fonciers	40 €
Envoi des relevés de gérance	Gratuit par mail
Honoraires de gestion d'immeuble (monopropriété)	Sur devis

* *taux dégressif en fonction du nombre de lots confiés en gestion.*

** *nous contacter pour connaître les conditions et modalités.*

Nous vous rappelons que ces frais sont déductibles de vos revenus fonciers.